

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/250/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande de IDEFHI pour la Fête des Familles à la Salle Michel Audiard le Mercredi 26 juin 2024.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Mercredi 26 Juin 2024 de 8h00 à 20h00

- Article 1^{er} :** Les deux parkings de la Salle Michel Audiard seront interdits au stationnement, afin de mettre en place les activités.
- Article 2 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.
- Article 3:** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-neuf juin deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINT

